



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## soins palliatifs

Question écrite n° 32865

### Texte de la question

M. Pierre Morange souhaite attirer l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des soins palliatifs dans notre pays. Des insuffisances ont en effet été relevées et soulignées au printemps 2013 par M. le Président de la République lors de sa visite d'un centre. Alors que le Programme national 2008-2012 pour leur développement est achevé, il apparaît que des progrès restent à accomplir tant en termes d'effectifs du personnel qui leur est affecté, que d'équilibre de la répartition des services sur notre territoire. Aussi, il la prie de bien vouloir lui indiquer si elle envisage d'initier un nouveau Programme national de développement des soins palliatifs pour les quatre prochaines années et l'informer des mesures qu'elle entend prendre pour renforcer leurs ressources humaines et financières.

### Texte de la réponse

Le bilan du troisième programme national de développement des soins palliatifs 2008-2012 a été présenté le 25 juin 2013 au comité national de suivi du développement des soins palliatifs et diffusé sur le site du ministère des affaires sociales et de la santé. Il en ressort que le programme a permis des avancées en matière de formation et le développement de l'offre de soins (unités de soins palliatifs, lits identifiés de soins palliatifs dans les services les plus concernés, création et renforcement des équipes mobiles de soins palliatifs). L'analyse des schémas régionaux de l'offre de soins élaborés pour les prochaines années montre que les agences régionales de santé (ARS) ont intégré les objectifs du programme et la dynamique de développement des soins palliatifs. Malgré ces avancées, un temps est nécessaire afin de mesurer l'impact de ces programmes sur l'évolution des pratiques. Des progrès restent à faire, notamment dans l'accompagnement de la fin de vie à domicile. Différents rapports récents permettent de dresser un bilan sur l'accompagnement de la fin de vie : le bilan du programme soins palliatifs 2008-2012, le rapport de la mission Sicard « Penser solidairement la fin de vie » remis en décembre 2012 au Président de la République, les rapports de l'observatoire national de la fin de vie et l'avis du comité consultatif national d'éthique (CCNE) du 1er juillet 2013. La réflexion se poursuit à partir de ces travaux afin de proposer des orientations en matière d'accompagnement de la fin de vie.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morange](#)

**Circonscription :** Yvelines (6<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 32865

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [16 juillet 2013](#), page 7322

**Réponse publiée au JO le :** [22 octobre 2013](#), page 11024